



Communiqué de presse

Bruxelles, le 19 septembre 2014

Orages budgétaires sur les finances publiques belges : le besoin accru d'informations financières fiables se fait sentir

Au cours de ces derniers mois, il était pratiquement impossible d'ouvrir un journal sans tomber sur un article faisant état des problèmes liés à nos finances publiques : la dette publique croissante, les déficits budgétaires imminents et les dysfonctionnements dans l'organisation comptable. Daniel Kroes (président de l'IRE) : « *Afin d'éviter que les générations futures aient à porter un fardeau encore plus lourd, les autorités et décideurs belges se doivent de prendre cette crise budgétaire à bras le corps. L'IRE plaide plus que jamais pour une augmentation de la qualité et de la transparence des finances publiques.* »

Les récents articles de presse ont recensé une longue série de problèmes. Ainsi, L'Echo du 19 juin a annoncé que la dette wallonne pouvait augmenter de 5,5 milliards d'euros pour atteindre 16,7 milliards. Le 2 septembre, De Morgen a fait savoir que le budget flamand serait finalement en déséquilibre suite à la requalification des investissements PPP dans la construction d'écoles, de maisons de repos et d'hôpitaux. L'annonce du 12 septembre a marqué un désaccord entre le gouvernement flamand et l'Europe quant à la façon de budgétiser la facture (d'un montant de 3,25 milliards d'euros) pour l'*Oosterweelverbinding* (bouclage du ring d'Anvers). Ce dossier spécifique n'est qu'un exemple parmi d'autres du contexte budgétaire difficile auquel sont actuellement confrontées les autorités belges à tous niveaux, que ce soit l'Etat fédéral, les régions et les provinces ou encore les communes et les intercommunales...

C'est précisément ce sujet, qui se trouve au cœur de l'actualité, qui est traité au cours de notre journée d'études du vendredi 19 septembre : « L'audit indépendant des comptes et des budgets de l'Etat ». Cette journée d'études aborde plus précisément la transposition de la directive 2011/85/UE, et en particulier l'obligation européenne de réaliser un audit indépendant des comptes publics et les mesures prises dans ce sens. Nous souhaitons de cette façon fournir à l'ensemble des autorités publiques des pistes de réflexion dans leur quête d'une production d'informations financières fiables et de qualité.

Les nouvelles règles imposées depuis septembre par l'Europe aux autorités publiques représentent une évolution positive, mais il faut placer la discussion dans un contexte plus large. Prenez l'exemple du dossier *Oosterweel*. Dans les discussions sur le risque de déficit budgétaire, il convient de distinguer les dépenses publiques courantes des investissements publics. Le principe du « bon père de famille » implique que les dépenses courantes doivent être couvertes par les recettes courantes. Les investissements nécessitent des emprunts. Aujourd'hui, l'Europe exige que les autorités publiques intègrent ces dépenses d'investissement dans leur budget. Cette exigence est justifiée, étant donné que tout est une question de prise de risques et de garanties. Vu que le risque demeure auprès du secteur public, il est logique que l'Europe impose que de tels investissements soient repris dans le budget. Cette exigence est également justifiable d'un point de vue démocratique car elle empêche que le fonctionnement des gouvernements à venir soit hypothéqué par des décisions prises par les gouvernements précédents. Par contre, cette mesure a pour désagrément que les autorités publiques ne peuvent pas amortir leurs frais d'investissement sur plusieurs années, contrairement aux sociétés. Les investissements ne sont portés qu'une fois à charge du budget.

La double exigence de l'Europe – à savoir un budget en équilibre et l'intégration des dépenses d'investissement dans le budget – fait naître auprès des autorités publiques le sentiment frustrant que les gros investissements deviennent impossibles.

Les investissements dans des travaux d'infrastructure sont donc une des missions premières des pouvoirs publics et, compte tenu de leur impact budgétaire conséquent, il convient de les répercuter selon un cadre référentiel uniforme. Lieven Acke (président de la Commission secteur public de l'IRE) précise : *« Le Système européen des comptes (SEC) est un cadre référentiel rendu applicable par règlement dans tous les Etats membres et a pour objectif de déterminer les indicateurs clés de performance liés au budget (tels que la dette publique et le déficit budgétaire) des Etats membres de façon uniforme et fiable. Ce cadre référentiel évolue et depuis septembre 2014, le SEC 95 a été remplacé par le SEC 2010. Cette évolution semble de plus en plus se diriger vers un renforcement des règles. C'est notamment le cas pour deux sujets hautement sensibles du point de vue du budget et du levier financier, à savoir la définition de la notion de « producteur marchand » et la détermination des conditions à remplir par un PPP pour être neutre sur le plan SEC. Il n'est de toute évidence pas aisé pour les pouvoirs publics de prendre des décisions lorsque des cadres référentiels changent, sans parler de la possibilité d'interpréter de façon rétroactive les règles à suivre. Il n'en demeure pas moins que la Belgique est censée appliquer ces règles de bonne foi. Le fait que l'Europe s'attende à ce que le cadre référentiel SEC soit appliqué de façon loyale est énoncé dans la directive 2011/85/UE, qui impose un contrôle indépendant des finances publiques. L'IRE peut y jouer un rôle. »*

Développements IPSAS/EPAS : quel impact pour la Belgique ?

En réponse aux lacunes constatées dans les comptes des Etats et mis en lumière lors des récentes crises financière et de la dette souveraine, la Commission européenne a lancé un projet de mise en place de normes comptables européennes pour le secteur public (EPAS), inspirées des normes comptables internationales.

Le but est de doter tous les niveaux de gouvernements de l'Union européenne d'une comptabilité moderne, s'inspirant des pratiques du secteur privé. Ceci permettra un meilleur suivi des finances des Etats membres au niveau européen, une plus grande transparence des comptes publics, essentielle au processus démocratique, et la production d'une information comptable de qualité, intégrant l'impact à long terme des décisions politiques, contribuant à une gestion performante des deniers publics, et par voie de conséquence à un service public optimal et la viabilité de nos finances publiques.

« Ce projet est une opportunité unique pour notre pays et il est essentiel que celui-ci ait le support des décideurs politiques au plus haut niveau », selon Patrice Schumesch (président du groupe de travail IPSAS/EPAS de l'IRE).

Eurostat : vers une collaboration renforcée avec les acteurs de contrôle externes

Au cours des dernières années, Eurostat, qui a vu ses pouvoirs de contrôle et d'investigation sensiblement renforcés par différents textes réglementaires, a inscrit comme une de ses missions prioritaires l'examen de la qualité des données qui sont à la base des informations statistiques utilisées dans le cadre de la Procédure des déficits excessifs, sur la base du cadre méthodologique des comptes nationaux, dont Eurostat assure la responsabilité. La qualité de ces informations ne dépend pas que des traitements statistiques effectués par les statisticiens, leur adéquation aux normes d'Eurostat, mais repose aussi très largement sur la qualité des informations de base, issues de la comptabilité des unités considérées comme des administrations publiques, et complétées, en tant que de besoin, par d'autres sources d'information. Eurostat est particulièrement vigilant sur l'exhaustivité de ces données, leur adéquation aux besoins statistiques, leur disponibilité dans des délais précis, leur accès par les

statisticiens. Denis Besnard (*Eurostat, Unit D1 Excessive deficit procedure and methodology*) précise : « Il est en outre essentiel que les statisticiens puissent entretenir un dialogue permanent avec leurs fournisseurs de données. La pertinence de la couverture du secteur des administrations publiques est également primordiale et Eurostat impose la tenue de registres, complets et mis à jour en permanence. Enfin, il va de soi que la qualité des données de base est étroitement liée à l'efficacité des procédures de contrôle, des audits, des certifications, qui sont effectués en toute indépendance dans les Etats membres, pour toute unité considérée comme une administration publique. Eurostat recommande donc vivement le développement de relations entre les statisticiens et les différentes instances de contrôle et d'audit, notamment la Cour des comptes et les réviseurs d'entreprises. »

L'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE)

Organisation professionnelle et Institut royal, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, assure la formation et l'organisation permanente d'un corps de spécialistes exerçant la fonction de réviseur d'entreprises avec toutes les garanties de compétence, d'indépendance et de probité professionnelle.

L'Institut veille à la parfaite exécution des missions confiées aux réviseurs d'entreprises en vertu de la loi.

Outre les missions de contrôle exercées à titre principal, le réviseur d'entreprises est amené à exercer des missions de conseil, dans le respect des règles d'indépendance.

Les quelque 1.080 réviseurs d'entreprises sont inscrits au registre public de l'Institut, qui compte également 520 stagiaires. Près de 3.500 personnes sont employées dans les cabinets de révision.

Boulevard Emile Jacqmain 135/1

1000 Bruxelles

www.ibr-ire.be - info@ibr-ire.be

Eurostat

La mission d'Eurostat: être le premier fournisseur de statistiques de qualité sur l'Europe.

Eurostat est l'Office statistique de l'Union européenne; Luxembourg est son lieu de travail. Il est chargé de fournir à l'Union européenne des statistiques au niveau européen permettant des comparaisons entre les pays et les régions.

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

PERSONNES DE CONTACT

Jan Laplasse | chef de service communication | 02 506 00 33 | 0485 70 25 34 | com@ibr-ire.be

Dhoha Smida | Conseillère-adjointe communication | 02 509 00 39 | 0473 64 59 88 | d.smida@ibr-ire.be